



## Calendriers 2024-2025 : Qu'en est-il du dialogue social ?

Lors du dernier CSE, les calendriers annuels 2025 des sites ont été présentés. Le Syndicat **FO** a défendu vos intérêts en proposant des solutions alternatives. Bien que certains ajustements aient été retenus par la Direction, **FO** dénonce des mesures imposées, qui limitent les droits des salariés et leur autonomie.

En premier lieu, les élus du CSE ont constaté avec regret que la Direction n'avait pas retenu le pont du lundi 10 novembre 2025. Après les revendications des élus, la Direction est revenue sur son choix et a acté en séance un pont supplémentaire prolongeant ce week-end pour tous les sites.

### ➤ Mach-One, Labège, Customer Service et Gabardie:

Depuis plusieurs années, **FO** revendiquait un retour à un fonctionnement plus pertinent pour les congés d'été en redonnant la main aux managers pour qu'ils s'organisent en fonction des clients tout en offrant une plage plus large de prise de congés aux salariés entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre. Cela évitera les déboires d'organisation et les changements tardifs connus ces dernières années.

### ➤ Site de Gimont :

Seul site à avoir testé l'an dernier la prise de congés d'été sur une période donnée, la Direction de Gimont fait machine arrière pour 2025 alors que l'expérience fut un succès. **FO** regrette ce changement et dénonce une perte de temps pour tous lorsque que la Direction de Gimont sollicitera le CSE pour chaque modification.

La Direction de Gimont oblige les salariés de la chaîne Boeing de prendre les 18, 19 et 20 décembre 2024 et les 2 et 3 janvier 2025 en supplément de la semaine de Noël, **période qui comprend deux vendredis, deux ½ journées !**

**FO** demande de ne pas imposer la prise de congés payés pour ces vendredis mais de laisser le libre choix, heures de récupération, variables, ...

**« MERCI POUR VOS EFFORTS, LES SALARIES DE LA CHAINE DU B777 »**

Site web :	<a href="http://folatecoere.fr/">http://folatecoere.fr/</a>	Email :	<a href="mailto:syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero">syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero</a>
<b>Contacts :</b>			
Stéphane Faget	David Castaing	Jean-Michel Couget	
<b>06 21 05 17 64</b>	<b>06 35 14 37 72</b>	<b>05 67 73 43 73</b>	

Malgré les efforts de **FO** pour proposer des ajustements respectueux des droits des salariés, la Direction de Gimont impose unilatéralement aux salariés la fermeture obligatoire les semaines 31 et 32 plus la semaine 30 ou 33 à accoler, ce qui réduit la flexibilité des salariés. Pour les salariés prenant la semaine 33, il leur est imposé de poser également le lundi 18 août 2025, **FO** déplore cette obligation qui restreint leur liberté dans la gestion des congés.

Entre temps, le T15 et la chaîne du F7/8X ont été arrêtés par manque de pièces, les salariés en subissent directement les conséquences.

➤ **Site de Montredon :**

Le site oblige les salariés de prendre les 2 et 3 janvier et fermeture obligatoire les semaines 31, et 32 et 33. Il est prévu une fermeture pour la période de Noël.

**FO** considère que des alternatives auraient pu être discutées, dans un esprit de dialogue social avec toutes les parties prenantes, pour trouver un équilibre entre les **impératifs économiques** de l'entreprise et les **besoins légitimes des salariés**.

Maintenant que la gouvernance a changé, il est temps de **remettre de l'ordre dans la maison Latecoere à tous les niveaux**. Il est essentiel d'adopter une gestion plus réaliste et alignée sur nos moyens, en évitant toute prétention ou ambition disproportionnée. Il ne faut pas oublier que le cœur de métier d'une société industrielle comme **Latecoere** est de livrer **des produits de qualité en temps et en heure**.

**Pour information :**

**1. Reprise d'ancienneté pour les périodes d'intérim antérieures :**

Grâce à la nouvelle Convention Collective signée par **FO Métaux**, les salariés concernés peuvent demander la reprise de leur ancienneté pour les périodes d'intérim effectuées au sein de la société Latecoere avant leur embauche. Il suffit d'envoyer une demande par mail à [service.admin.g-temps@latecoere.aero](mailto:service.admin.g-temps@latecoere.aero).

**2. COPIL Classification :**

**FO** continue de participer activement à tous les COPIL Classification, refusant de pratiquer la politique de la chaise vide. Notre priorité reste l'intérêt des salariés, et depuis la mise en place de ce dispositif, de nombreuses fiches ont déjà été révisées. Ce travail se poursuivra dans les semaines et mois à venir afin de garantir des évolutions justes et adaptées pour tous.

**FO : Négocier, Revendiquer, Contracter, et faire Appliquer.**

Site web :	<a href="http://folatecoere.fr/">http://folatecoere.fr/</a>	Email :	<a href="mailto:syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero">syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero</a>
<b>Contacts :</b>			
Stéphane Faget	David Castaing	Jean-Michel Couget	
06 21 05 17 64	06 35 14 37 72	05 67 73 43 73	